



RAPPORT GENERAL DU 1^{ER} FORUM HUMANISTE OUEST-AFRICAIN POUR LA PROMOTION DES DROITS DE L'HOMME, DE LA PAIX ET LA NON VIOLENCE

Du 02 au 04 septembre 2010, une cinquantaine de délégués du mouvement humaniste et organisations de la société civile d'Afrique de l'Ouest se sont réunis au Collège Notre Dame du Plateau à Abidjan (Cote d'Ivoire) dans le cadre du 1^{er} Forum Humaniste Ouest Africain pour la promotion des Droits de l'Homme, de la Paix et de la non violence.

CEREMONIE D'OUVERTURE

La cérémonie a commencé avec les mots de bienvenue de **Mr Fortuné Vanschooris KOUADIO**, Président du Comité d'Organisation du forum.

Dans son allocution, il a souligné que, ce premier forum a pour objectif, la mise en place d'une plateforme de société civile forte et dynamique pouvant accompagner de façon efficace, les gouvernements Africains en vue d'instaurer des Etats de droit sur le continent. En conclusion, il a remercié les distingués invités, les partenaires et organisations ayant contribué à la tenue du forum.

Après l'intervention du président du comité d'organisation du forum, monsieur **Prosper AHIAFOR** Coordonnateur du Mouvement MAHATMA GANDHI en AFRIQUE, représentant le Togo, **et monsieur Mohamed KANOUTE**, Juriste représentant le Mali, ont adressé des messages de soutien des organisations de la société civile de leurs pays respectifs aux invités et participants.

La dernière allocution a été celle de **Mr Dibi Faizan JETAIME**, représentant le Maire de la Commune du Plateau, parrain du forum. Après avoir souhaité la bienvenue aux participants, Monsieur Dibi a relevé la problématique des droits de l'homme sur un continent où sévit la pauvreté. Il a émis le vœu qu'au sortir de cette rencontre, les

participants fassent des propositions en vue d'aider les gouvernements à régler les problèmes de violence que vit le continent.

LES COMMUNICATIONS

La première communication du forum qui a eu pour thème "Les instruments africains relatifs aux droits de l'homme" a été faite par Mme Coffi MENSAH, Officier des droits de l'homme à l'ONUCI. Elle a centré son exposé sur la charte africaine des droits de l'homme et des peuples, la charte africaine des droits et du bien être de l'enfant, le protocole à la charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des femmes et la convention de l'OUA régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique.

Elle a rappelé que ces documents qui sont des instruments juridiques de protection des droits de l'homme sur le continent africain ont oublié certaines dispositions de protection des droits humains telles que : Le droit à la sécurité des personnes ; le droit à la vie privée etc. En somme, l'essentiel de sa communication présente dans sa généralité le cadre de l'élaboration de l'ensemble des instruments relatifs à la promotion et à la protection des droits de l'homme en Afrique.

La deuxième communication de la journée du 02 septembre a été faite par Mr AHIAFOR Prosper, Coordonnateur du Mouvement Mahatma Gandhi en Afrique. Elle a pour thème « **Respect des normes et principes démocratiques : facteur de prévention des conflits électoraux** »

Dans sa communication, il a expliqué que s'il est fréquent d'assister à des conflits préélectoraux, le jour des scrutins ou postélectoraux, cela découle d'une part du non respect des principes fondamentaux démocratiques et d'autre part de la non résolution pacifique des conflits. Pour conclure, l'orateur a affirmé qu'un processus mal organisé crée toujours des tensions. Après cette communication, les participants ont pris part aux travaux en atelier.

Au cours des travaux en carrefour, l'atelier 1 s'est penché sur le premier sous thème de l'exposé de Monsieur AHIAFOR intitulé : « Les principes démocratiques et le rôle des différents acteurs dans la prévention des conflits. »

Cet atelier a énuméré cinq principes démocratiques les moins respectés dans les pays africains et a aussi relevé les causes du non respect de

ces principes, et a fait des propositions en vue d'améliorer la situation dans les pays africains.

En Atelier 2, les participants ont réfléchi sur le second sous thème intitulé « Le règlement pacifique des conflits électoraux : élément indispensable de la consolidation de la paix et de la démocratie ».

Ce second atelier a relevé que les pertes en vies humaines, les violences corporelles, les atteintes aux édifices publics et privés etc. sont autant de violences liées aux processus électoraux ayant pour causes, la méconnaissance des principes démocratiques, la non préparation du processus électoral, les diverses fraudes, ... Il nous a été suggéré des solutions telles la préparation psychologique des candidats, l'observation des principes démocratiques, d'éviter les fraudes afin de prévenir ces violences et d'assurer un bon déroulement des élections.

Rappelons, par ailleurs que les ateliers consistent à évaluer les niveaux de compréhension des différents participants, permettant à ceux-ci de faire des propositions concrètes sur les problèmes économiques, politiques et socioculturels identifiés lors des échanges en vue de mettre en place un plan d'action adapté aux réalités des peuples Africains.

Les recommandations

A l'issue des travaux en atelier, les participants recommandent :

- Que les leaders des partis politiques sensibilisent leurs militants à la non-violence avant, pendant et après les élections ;
- Que les forces de l'ordre et de sécurité observent une neutralité en période électorale ;
- Que les leaders des partis politiques, y compris leurs représentants, s'abstiennent de proclamer les résultats provisoires avant ceux de la Commission chargée d'organiser les élections;
- Que la Cour constitutionnelle prenne en compte les recours éventuels des leaders ;
- Que la Commission chargée d'organiser les élections prenne les dispositions nécessaires afin de ravitailler les bureaux de vote en matériels nécessaires à temps et en quantité suffisante ;
- Qu'elle prenne les dispositions nécessaires afin d'éviter les délestages le jour du scrutin ;

- Que tous les acteurs politiques prennent conscience de leur responsabilité ;
- Que les réseaux téléphoniques soient libérés le jour du scrutin ;
- La nécessité de permettre à tous les candidats de circuler librement dans toutes les régions au temps des campagnes électorales, d'avoir les mêmes chances d'intervention au niveau des médias ;
- Que les chefs traditionnels accueillent dans leurs villages et cantons respectifs tous les candidats sans distinction et leur permettent de battre campagne sans encombre ;
- La nécessité d'éviter l'achat des consciences ;
- La nécessité d'éviter le bourrage des urnes ;
- Que les recours en contentieux auprès de la Cour Constitutionnelle soient réservés aux présidents des partis ou aux candidats indépendants, et non à la rue.

La deuxième journée du forum a enregistré trois communications.

La première a pour thème « **Guerres et conflits en Afrique** » présenté par Mr Prosper AHIAFOR du mouvement MAHATMA GANDHI. Dans son intervention, le communicateur a dans un premier temps, défini les concepts de : Coups d'état, Conflit et Guerre, avant de faire l'historique des coups d'état, des guerres et des conflits que le continent a connus jusqu'à ce jour.

Ensuite, il a expliqué les causes du déséquilibre politique, économique et social de ces fléaux qui constituent des entraves au développement de l'Afrique. Il a aussi énuméré les conséquences que ces guerres et conflits ont sur : les enfants, l'environnement, l'économie et la santé des hommes. Pour finir, il a souhaité que l'Afrique cesse d'être le continent du déshonneur et des calamités.

La deuxième communication a porté sur le thème « **Quelle politique commerciale sous-régionale adoptée par les femmes pour une autosuffisance alimentaire en Afrique de l'Ouest** ». Elle a été présentée en tandem par mesdames AHOTTO Lisro Blandine de la Coopérative Walo de Divo et OGOU Adjo Lucienne de la Coopérative Djodjoba de N'zi Comoe.

Les communicatrices ont centré leur exposé sur les bienfaits de l'agriculture, les potentialités et son importance dans la sous région ouest africaine. Les deux oratrices ont montré à l'assistance et preuves à l'appui, la promotion de la culture vivrière et sa commercialisation dans les différentes régions de la Côte d'Ivoire.

Pour clore leurs interventions, elles ont lancé un vibrant appel à l'endroit des bailleurs de fonds en vue de les accompagner dans le noble objectif qu'elles se sont assignées.

L'après-midi de ce deuxième jour a permis à l'assemblée d'accueillir le représentant du Mali, Mr Mohamed KANOUTE qui a exposé sur « **La représentativité de la société civile** ».

En introduction, le communicateur a fait l'historique de la société civile et a défini le concept dans son acceptation propre. Il a ensuite insisté sur la contribution des organisations de la société civile, au bon fonctionnement de la démocratie et la représentativité de celles-ci sur le continent.

Il faut signaler que, l'orateur a situé les difficultés liées à l'affirmation de la société civile bien que l'Accord de Cotonou liant les pays ACP et l'Union européenne le recommande. Tout en achevant sa communication, Mr KANOUTE a formulé le souhait qu'il soit mis sur pied, des mécanismes permanents de consultation à tous les niveaux : national, sous-régional...

Dans la matinée du troisième jour, Mr Ali OUATTARA, président de la coalition des ONG pour la Cour Pénale Internationale section Côte d'Ivoire, a entretenu, les participants sur le thème : « **La Cour pénale internationale, quelle perception de la part de l'Afrique** ».

Il a d'abord expliqué aux participants, les motivations ayant conduit les Etats parties à créer la Cour pénale internationale. Ensuite, il a éclairé les participants sur les objectifs, les compétences, le mandat et les organes de cette Cour.

Poursuivant son exposé, il s'est appesanti sur la RDC, la Centrafrique, l'Ouganda et le Kenya qui ont saisi la Cour sur les crimes commis par leurs citoyens dans ou hors de leurs territoires respectifs. Outre cela, il a donné les motifs du Mandat d'arrêt émis par la cour internationale de justice contre le président soudanais Omar El Béchir et a regretté d'une part, le refus de l'Union Africaine de cautionner son arrestation malgré les nombreux crimes qu'il a commis au Darfour et d'autre part, l'absence d'une force internationale pouvant appuyer la cour en cas de besoin .

L'exposant a fait remarquer que la saisine de la Cour se fait par les Etats, le Conseil de Sécurité des Nations Unies ou par l'auto-saisine du Procureur de la Cour lui-même.

En guise de conclusion, le président de la section Côte d'Ivoire de la Cour pénale internationale a exhorté les organisations de la société civile à continuer la promotion des droits humains pour sortir le continent des conflits.

Le troisième thème de cette journée est : « **Les maladies en Afrique : cas de l'ulcère de BURULI** » que Mr Kouame KOUADIO de l'ONG Neighbour a développé. L'orateur a instruit les participants de ce que l'ulcère de BURULI est guérissable lorsqu'elle est si tôt déclarée. Dans le cas où elle n'a pas été diagnostiquée à temps, le patient se trouverait atteint d'un cancer.

Après cet exposé, les participants se sont retrouvés en atelier pour élaborer le plan d'action 2010- 2011 et ont décidé que :

- le deuxième forum se tiendra du 28 au 30 Septembre 2011 à Bamako au Mali
- la coordination internationale allant de Septembre 2010 à Septembre 2011 soit assurée par Monsieur Kouadio Fortuné.

Signalons que les travaux de ce premier forum se sont achevés dans l'après-midi dans la salle de conférence de la Mairie du Plateau par la remise officielle des prix MAHATMA GHANDI de la non violence aux nominés.

Fait à Abidjan le 04 septembre 2010